ACTION SOCIALE

Droit de l'aide sociale légale : identifier les droits, instruire et accompagner

Un demandeur se présente avec une situation et non avec un dispositif. Il revient au professionnel de la traduire en droits possibles, entre aide sociale départementale et prestations relevant d'autres financeurs. Les conditions de ressources, de résidence et de subsidiarité s'enchevêtrent. Une orientation approximative fait perdre des mois au demandeur et expose le service à des réclamations. Ce format court donne les repères de base du droit de l'aide sociale légale. Il permet de situer chaque prestation, d'instruire un dossier complet et d'expliquer au demandeur ce à quoi il peut prétendre ainsi que les contreparties éventuelles.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 540 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Travailleurs sociaux et agents d'accueil des services sociaux ainsi que les instructeurs de dossiers et les personnels des CCAS et des services départementaux.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer l'aide sociale légale parmi les dispositifs de solidarité et leurs financeurs
- Identifier les conditions générales d'admission à l'aide sociale
- Orienter un demandeur vers la prestation correspondant à sa situation
- Instruire un dossier d'aide sociale jusqu'à la décision
- Expliquer au demandeur la portée de la décision et les voies de recours

03 Programme détaillé

M1 Les principes de l'aide sociale légale

- Ce qui conditionne l'ouverture d'un droit
- Distinction entre aide sociale légale aide facultative et prestations de sécurité sociale
- Répartition des compétences entre le département l'État et les communes
- Conditions de résidence et de ressources
- Caractère subsidiaire de l'aide sociale et prise en compte des ressources de la personne
- À retenir : L'aide sociale intervient après les autres ressources mobilisables et jamais à leur place.

M2 Les principales prestations

- Relier une situation à un dispositif
- Aide sociale aux personnes âgées et prise en charge de l'hébergement
- Aide sociale aux personnes handicapées et logique de compensation
- Aide sociale à l'enfance et soutien aux familles
- Aides liées au logement et à l'insertion
- Points de recoupement entre dispositifs et risques de double orientation
- Cas pratique : Les participants orientent trois situations d'accueil vers les prestations mobilisables et écartent les fausses pistes.

M3 Instruire décider et expliquer

- Du dossier à la réponse au demandeur
- Composition du dossier et pièces à réunir
- Circuit d'instruction et rôle des instances de décision
- Obligation alimentaire et récupération sur succession
- Notification voies de recours et information du demandeur
- Atelier : Chaque participant prépare l'explication orale d'une décision partiellement défavorable à un demandeur.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 540 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr